



Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion publique du 29 mars 2019.

Accord local de répartition des sièges du Conseil Communautaire

L'accord cadre local de 2016 a fixé la répartition des sièges du Conseil communautaire à 46 au lieu de 37 de droit commun. En vue des élections de 2020 et à défaut d'un accord local des communes membres de la CCPA constaté par le Préfet au 31 août 2019 au plus tard, le nombre de sièges du conseil communautaire sera ramené à 37 (au lieu de 46 actuellement) selon la procédure légale appelée « droit commun ».

Lors de la séance du 23 mai 2019, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité un accord local de répartition des sièges à 46 conseillers communautaires. Florent CHIRAT précise que les modalités définies par la réglementation (dont le ratio de proportionnalité) ne permettent pas de conserver la représentation actuelle de 2016. La Commune de Bully ne peut pas conserver les 3 sièges actuels mais seulement 2. Les délégués communautaires proposent d'attribuer ce siège au bénéfice de Sarcey afin de favoriser la représentation des plus petites communes.

Florent CHIRAT invite les conseillers municipaux à délibérer sur l'accord local proposé par le Conseil communautaire. En effet, pour qu'un accord local soit validé par le Préfet dans une Communauté de Communes, les communes membres doivent délibérer avant le 31 août 2019 sur le même accord local à la majorité qualifiée suivante : les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des communes représentant plus des deux tiers de la population.

Avant délibération, Florent CHIRAT rappelle les 5 critères qui doivent être respectés :

- 1) le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25% celui qui serait défini en application des dispositions « classiques »
- 2) toutes les communes doivent avoir au moins un siège,
- 3) le nombre de sièges se définit au prorata de la population municipale de chaque commune,
- 4) aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges
- 5) et enfin la part de siège attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité l'accord cadre local de répartition des sièges du Conseil Communautaire et approuve la délibération communautaire n°88-2019 du 23 mai 2019 qui maintient cette répartition à 46 sièges.

Régime indemnitaire des agents municipaux : RIFSEEP

Lors du dernier conseil municipal, Philippe VERNY avait présenté la proposition de modification du régime indemnitaire des agents municipaux par la mise en place du RIFSEEP (« Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel »), en remplacement de l'IAT (pour les agents techniques) et IEMP (pour les agents administratifs).

Ce projet de délibération a été présenté, pour avis, au Comité Technique du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, qui a demandé quelques ajustements. Ces modifications ont été prises en compte et la délibération est présentée aux conseillers pour approbation.

A l'unanimité, le Conseil municipal est favorable à la mise en place du RIFSEEP tel qu'il est présenté.

Compte-rendu du Conseil Municipal

03 Juin 2019
Début à 20h

Présents : Cédric BLANC, Florent CHIRAT, Marthe CHIRAT, Jean-Marc MAZALLON, Cyrille GOUTTE, Philippe VERNY, Thierry VANEL, Sylvie CARRET, Marie-Charlotte SIMON, Françoise COUSIN, Alain FARJOT, Chantal SAUVANT, Pascaline RONCHIETTO.

Absents excusés : Philippe JAILLET, Bertrand GIROUD.

Secrétaire de séance : Pascaline RONCHIETTO

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjuliensurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjuliensurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjuliensurbibost

Compétence eau potable

Florent CHIRAT expose au conseil municipal qu'en application de l'article IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'ensemble des compétences relatives à l'eau (captage, production, distribution) doit normalement être transféré de plein droit à la communauté de communes existante à compter du 1er janvier 2020. Il précise que la loi NOTRe a la volonté de faire correspondre les syndicats aux territoires. La loi Ferrand n°2018-702 du 3 août 2018 a néanmoins ouvert la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de reporter ce transfert de compétence au 1er janvier 2026, à condition qu'au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population intercommunale délibèrent en ce sens avant le 1er juillet 2019.

Le Conseil municipal doit donc délibérer pour ou contre la prise de compétence eau potable par la CCPA au 1er janvier 2020, Florent CHIRAT précise que l'échéance du 1er janvier 2020 est très proche et que la CCPA vient déjà d'intégrer récemment l'assainissement collectif et les eaux pluviales ceci nécessitant l'organisation du service technique. Les enjeux sont différents pour les communes de la CCPA. Pour Saint Julien sur Bibost, l'adhésion au Syndicat des Monts du Lyonnais (SIEMLY), ne serait dans tous les cas pas remise en cause. Il précise également que si cette compétence n'est pas transférée au 1er janvier 2020, elle pourrait toujours l'être ultérieurement (entre 2020 et 2026) par délibération.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre position. A la question : « Souhaitez-vous un transfert de compétence eau potable de la Commune à la CCPA au 1er janvier 2020 ? », 1 conseiller a répondu favorablement, 2 sont contre, et 10 conseillers se sont abstenus.

Commission Bibliothèque

Françoise COUSIN présente la mise en place du travail de coopération des Bibliothèques du secteur. En lien avec la médiathèque du Rhône, la CCPA a proposé des temps d'échanges et une formation.

Un protocole d'état des lieux a été suggéré à chaque bibliothèque. Chacune a pu faire son pré-bilan avec ses propres statistiques.

Pour les personnes intéressées, celui de St Julien est consultable sur le site Internet sous l'onglet bibliothèque.

Le 2 juillet le référent de la médiathèque du Rhône viendra aider l'équipe de St JULIEN/b.

Commission Fleurissement

Dans le cadre de la semaine de l'environnement, une « journée nettoyage du village » a été organisée samedi 25 mai, en lien avec le conseil d'enfants. Florent CHIRAT souligne la bonne participation des enfants et adultes, répartis géographiquement sur la commune, autour du village, en 4 groupes. 35kg d'ordures ménagères et 10kg de tri sélectif ont été collectés. Les participants ont pu ensuite se désaltérer à la salle polyvalente. Bravo pour cette première et merci aux élus qui se sont mobilisés autour de Philippe JAILLET !

Commission communication

Toutes les informations st juliennoises à portée de main !

Marie-Charlotte SIMON informe les conseillers de la mise en place effective de « Panneau Pocket » pour la Commune de Saint Julien sur Bibost ; une application qui se télécharge gratuitement sur les téléphones portables ou les tablettes, et permet la réception des informations municipales, des associations, alertes, vigilance, etc. concernant notre commune.

Cette application est disponible depuis App Store ou Google Play, l'application est gratuite (l'abonnement est pris en charge par la Commune), une fois téléchargée, cliquez ensuite sur le « cœur » de la commune de Saint Julien sur Bibost, vous serez ainsi informés, prévenus et alertés.

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



Le partenariat avec « réseau des communes », nous permet de mettre à jour le site Internet de la commune avec un nouveau graphisme plus moderne et fonctionnel sans frais supplémentaires. cette mise à jour sera réalisée en interne sous le pilotage de Philippe VERNY.

Commission scolaire

Chantal SAUVANT précise qu'en accord avec les communes de l'ACM (accueil collectif de mineurs) de Bessenay, une convention de partenariat avec la MJC a été signée pour 3 ans, afin de définir les conditions de fonctionnement de la garderie périscolaire et du centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, conjointement avec les Communes de Bessenay, Bibost et Courzieu.

Commission voirie

Cyrille GOUTTE présente l'avancement des travaux Entretien voies communautaires :

- ↳ la Commune a transmis à la CCPA les besoins en signalisation verticale.
- ↳ Les nids de poule et le gravillonnage ont été réalisés courant mai, en même temps que le passage de l'épaveuse par les Ets Vernay.

L'enveloppe pour la réfection des voiries communautaires est de 42 000 € pour l'année 2019 ; les travaux prévus à ce jour sont : Montée de Granval (22 000 €) et chemin de la Botte (27 000 €).

Concernant les problèmes de ruissellement des eaux pluviales, chemin du stade, il est envisagé de gérer l'eau en amont sur la parcelle voisine par un drainage adapté afin d'éviter l'implantation d'un caniveau sur la voirie communautaire, solution plus couteuse.

Voies communales : l'épaveuse (Ets Giraud) interviendra cette semaine pour un premier passage de sécurité.

Commission bâtiments

Cédric BLANC présente les travaux :

Local boules : les bénévoles ont commencé les travaux, avec l'abattage de 2 arbres et la démolition de la cabane en face de la buvette.

Bâtiment scolaire : La 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée durant les dernières vacances scolaires (huisseries, escaliers bois intérieurs). La commission bâtiment se réunira le 17 juin afin de planifier la suite des travaux prévus en juillet.

Eclairage public : Sous maîtrise d'œuvre du SYDER, 14 lampadaires anciens ont été retirés rue du centre et remplacés par 11 lampadaires, plus modernes et économiques (éclairage LED). Ces travaux ont permis d'installer 20 mètres supplémentaires de pics anti-pigeons sur les câblages.

Comité Inter-Société

Dimanche 16 juin de 9h à 12h au bar restaurant La Tonnelle, une permanence sera tenue pour la vente de places pour tous les spectacles et repas de la fête de la cerise.

Pour les personnes n'ayant pas internet et souhaitant s'inscrire au repas à Saint Julien qui aura lieu le samedi 06 juillet, nous vous invitons à vous rapprocher d'un membre de l'inter société Saint Juliénois ou d'appeler au 06 77 23 39 38.

Commission finances

Les conseillers municipaux ont approuvé la Décision Modificative relative à l'affectation de résultats du budget communal et photovoltaïque, ainsi que la modification de deux articles davantage développés pour le budget photovoltaïque.

Questions diverses

- ↳ Urbanisme : rapprochement auprès de la CCPA pour l'ouverture d'une zone artisanale sur la Commune, la procédure nécessite un délai d'environ 8 mois afin de procéder à une révision allégée du PLU.
- ↳ ADMR : le bilan financier 2018 est positif, l'association va pouvoir déménager pour des locaux plus adaptés à compter de septembre 2019 à la nouvelle maison de santé de Bessenay. Cependant l'association rencontre des difficultés pour recruter du personnel et faire face aux demandes d'intervention des bénéficiaires sur nos 5 communes.
- ↳ Bacs poubelles individuelles : nous vous rappelons que vos bacs à poubelle individuelles doivent être rentrés entre les deux collectes et non laissés sur la voie publique.

Prochain conseil municipal :

- ↳ Vendredi 12 juillet 2019 à 20h

Séance levée à 22h35



B.B.Bib n°10

"COÂ ENCORE"

21 JUIN - 9H30

bibliotheque@saintjulienurbibost.fr

04 Jeudi

Laurent Gerra « Sans modération »
Bessenay / 21h
Amphi de la cerise
Ouverture des portes à 20h00.
Orchestre : 55€
1ère série : 45€
2è série : 34€

05 Vendredi

Soirée électro
Jay Style, Sara Costa,
Prince Karma et Antoine
Chambe
Bessenay / 21h
Parc Municipal
Ouverture des portes à 20h00.
Tarif : 10€
Couplé avec soirée concert du
6 juillet : 8€

06 Samedi

Freestyle BMX
Bessenay / 15h
1ère manche Freestyle BMX
Rue du Bois Bodet / Gratuit.

07 Dimanche

Vente de cerises et produits locaux
Animations de rues,
clowns et humoristes
Bessenay / Dès 10h

Démonstration de l'école de danse « Rock'n Brothers »
Podium Pl. du village / 14h

Défilé de chars
Dans les rues / 15h30
Sur le thème de l'humour
avec Les Filles de l'air et Melle
Paillettes.
8 chars, 8 bandas

Concert « Mike Sanchez »
Parc municipal / 18h

Concert « Ahmed Mouici »
Parc municipal / 19h15

Concert « Murray Head »
Parc municipal / 20h30

Concert « Oyster Club Band »
Parc municipal / 17h

Le dimanche manifestation gratuite
Parking 1€ avec un cornet de cerises offert

Soirée humour
Bibost / 21h
Ouverture des portes à 20h00
21h : La Compagnie
ToizéMoi
Extrait de 20 minutes
22h30 : Philippe Chevallier
Tarif : 15 €

PHILIPPE CHEVALLIER

Soirée concerts
« Collectif 13,
Les Tii'Nassels,
Steepbank Project,
Les Tempeliers »
Bessenay / 21h
Parc municipal, ouverture
des portes à 20h00.
Tarif : 10€
Tarif couplé avec soirée électro
du 5 juillet : 8€

Freestyle BMX
Rue du Bois Bodet / 10h
2è Manche freestyle BMX.

Messe avec la chorale
« Bana Mboka »
Église / 10h30

Démonstration des Toques Blanches Lyonnaises
« La cerise sous toutes ses formes »
Pl. du village / 10h30

Démonstration de boules lyonnaises
Championnes du monde
Pl. du village / 11h

Apéritif musical avec « La Cohue »
Podium Pl. du village / 12h

Repas campagnard musical en compagnie de Cédric Talmon
Parc municipal
12h30 à 14h00
Adultes : 10€ - Enfants : 6€

Repas villageois
St-Julien/Bibost / 20h
Ouverture des portes à 19h
Repas : bœuf à la broche,
avec le Jazz-Band Vendolini
Adultes : 20€ - Enfants : 10€.
Lieu-dit le Crêt de Guerre
Spectacle pyrotechnique
gratuit à 22h30.

Collectif 13

Les Tii'Nassels

Les Tempeliers

Nouveau système d'information au sein de la commune : l'application Panneau Pocket

La mairie vient de mettre en place un nouveau mode d'affichage d'informations appelé "Panneau Pocket", qui vient en complément du panneau d'affichage actuel situé à l'entrée du village. Le principe de PanneauPocket est simple et pratique : les alertes et informations du village sont consultables en permanence depuis l'application sur votre téléphone à partir du moment où vous avez téléchargé l'application et activé les notifications. L'application ne demande pas de coordonnées personnelles. La vie privée est réellement respectée. C'est là un des avantages de la solution choisie par la Mairie.

L'application PanneauPocket permet aussi de connaître toutes les informations des villages voisins et de toutes les communes Françaises présentes dans PanneauPocket. Parmi eux, nous trouvons par exemple le village d'Ancy.

Gratuite, l'application est téléchargeable sur Apple store pour les téléphones Iphone ou Google play pour les téléphones Android.

Jun 2019

Dès le 15 juin : Vente de brioches par les Pts Gones tous les week end du 15 juin à fin juillet.

Juillet 2019

Du Jeu 4 -Dim 7 : Festival de la cerise

Samedi 6 : repas Bœuf à la broche à l'ancien marché aux fruits à St Julien dans le cadre de la fête de la cerise.

Dimanche 14 : Boules- Challenge Alain Farjot- doublettes

Samedi 20 : Challenge Olivier Foray- quadrette